Nro. XXXVI. 141

GAZETTE DE VARSOVIE

SAMEDI, 4 MAI 1793.

VARSOVIE, le 4 Mai.

Copie du billet écrit le 16. par S.E.M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie, à M. Walewski Vice-Maréchal de la Conf: gen: de la Couronne.

„ Après la conférence que j'ai eu avec vous, M. il ne me reſte qu'à vous prier encore une fois, de bien réfléchir que c'eſt vous ſeul qui vous opposez à l'arrangement des affaires. C'eſt donc auſsi à vous ſeul que je dois m'adreſſer, pour avoir une réponſe positive & par écrit: ſi vous voulez permettre le *turnus*; & comme il eſt d'uſage dans toute Confédération de ſuivre la pluralité, ſi vous signerez ce que cette pluralité aura décidé, en cas que le *turnus* ſe faſse à la réquisition de votre collégue. J'attends votre réponſe au plûtard ce ſoir.“ J'ai l'honneur d'être M. le Vice-Maréchal. Votre &c. *Jacques de Sievers.*

Note remiſe à la Confédération générale, par S. E. M. de Sievers Ambaſsadeur extraordinaire de S. M. l'Impératrice de Ruſsie.

Ayant appris que la Séréniſsime Confédération Générale avoit diſcuté la deſtitution des places de ceux des Emigrés & autres, qui à la derniere diète, & à la revolution du 3 de Mai, avoient travaillé à bouleverſer la République, & qui juſqu'à ce moment, entretenant différents foyers de leur eſprit révolutionaire, d'intrigues & de cabales, à Leipsic, à Vienne & à Paris, continuent de fomenter ce même eſprit pernicieux de révolution démocratique; que ces efforts obſtinés ne s'entretienent, que par les grands biens que poſsèdent ces aveugles ſur le vrai bien-être de la République, & que c'eſt à eux ſeuls, qu'il devroit être attribué, ce dont la Pologne pourroit avoir à ſe plaindre actuellement, le Souſsigné Ambaſsadeur croit devoir exiger de la Sme. Confédération générale, la ſéqueſtration de leurs biens, pour leur ôter les moyens de nuire encore dorénavant. Fait à Grodno ce 20 (9.) Avril, 1793. *Jacques de Sievers.*

Seconde Note de S. M. l'Ambaſsadeur de Ruſsie.

Le Souſsigné Ambaſsadeur Extraordinaire & Plénipotentiaire de Sa Majeſté l'Impératrice de toutes les Ruſsies, a vû avec une peine ſensible, qu'une ſeconde proteſtation perſonelle venoit d'être préſentée à la Sme. Confédération générale, pour être inférée dans les actes de celle de la Couronne, contre les Déclarations des deux Auguſtes Cours alliées, par Mr le Hetman Comte Rzewuski, quoi que l'Auteur ſe fut donné la peine de masquer ſes ſentiments hoſtiles, ſous le manteau d'un patriotiſme exalté, cette Declaration venant à la ſuite de celle, qu'avoit donnée Mr. le Vice-Maréchal Walewski, venu depuis une dixaine de jours à la Confédération générale, pour y jouer le rôle d'oppoſant, démarche que le Souſsigné avoit mépriſée d'abord, comme un verbiage de peu de conſéquence. Mais un courier de la part de S. E. M. le Général en Chef, Baron d'Igielſtrom ayant porté l'avis, qu'on travailloit en ſecret à des préparatifs militaires, dans l'arſenal de Varſovie, le Souſsigné Ambaſsadeur croit de ſon devoir, de prévenir la Sme. Confédération générale, qu'il fera ſéqueſtrer par les troupes de S. M. I. les biens de ces Meſsieurs, qui témoignent à découvert des vues hoſtiles, en imprimant & publiant ces proteſtations, & qu'il fera ſéqueſtrer dorénavant de même, les terres de tel membre de la Confédération générale, qui s'émanciperoit encore à donner des proteſtations, contre les déclarations des Cours alliées. Le Souſsigné Ambaſsadeur ſe croit même en droit d'exiger de la Confédération générale, que vû les ſentiments hoſtiles de Mr. Walewski, qui ne s'eſt guères mêlé juſqu'à préſent des affaires de la Conſédération générale & de la République, ne tenant au reſte le bâton de Maréchal, que comme premier dans l'ordre, & non par élection, il ſoit tenu de s'en démettre inceſsamment, & de le donner à celui qui l'a tenu avant lui. C'eſt la moindre ſatisfaction que le Souſsigné croit devoir demander, pour de ſemblables démarches, tendantes visiblement à induire en erreur des eſprits foibles, à fomenter des troubles, & faire naître de nouveaux malheurs au pays, qui au reſte voit approcher le terme d'une régénération, & d'une nouvelle Conſtitution qu'il attend, tant du ſage travail de la Confédération générale, que de la Diète prochaine. Fait à Grodno ce 20 (9.) Avril 1793. *Jacques de Sievers.*

Note préſentée le 18 Avril à la Sme. Confédération générale, par M. de Buchholtz envoyé extraordinaire & Miniſtre Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Pruſse.

Le Souſsigné envoyé extraordinaire & Miniſtre Plénipotentiaire de S. M. le Roi de Pruſse, ne ſauroit voir ſans ſurpriſe & ſans affliction, que la Sme. Confédération générale a laiſsé paſser dix jours entiers, ſans répondre aux déclarations qui lui ont été remiſes au nom des deux Auguſtes Cours alliées, & ſans aviſer aux moyens qui ſeuls peuvent aſsurer à la République de Pologne, ſon bien-être futur. Le Souſsigné inſiſte donc ſur ce que la Sme. Confédération générale réponde inceſsamment aux dites déclarations, & prenne les meſures néceſsaires pour la convocation de la Diète. Fait à Grodno ce 18 Avril 1793.—*Signé* Buchholtz.

FRANCE.

Suite des faits concernant Dumourier, & des évènemens relatifs aux émeutes populaires, du 1 au 18 Avril.

Le Général Dumourier à la Nation Françoiſe.

„ Depuis le commencement de la révolution, je me ſuis conſacré au ſoutien de la liberté & de l'honneur de la Nation. L'année 1792. eſt la plus mémorable par les ſervices que j'ai rendus. Miniſtre des affaires étrangères pendant trois mois, j'ai relevé & ſoutenu la dignité du nom François dans toute l'Europe. Une cabale odieuſe m'a calomnié, en m'accuſant d'avoir volé ſix millions deſtinés aux dépenſes ſecrettes. J'ai prouvé que ſur ce fonds, je n'avois pas dépenſé 500 mille francs. Ayant quitté la carrière vers la fin du mois de Juin, j'ai commandé un petit Corps d'armée dans le département du Nord. On m'a ordonné de quitter ce département avec mes troupes, dans le tems même où les Autrichiens y entroient en force. J'ai déſobéi, j'ai ſauvé ce département; on a voulu m'enlever pour me mener à la Citadelle de Metz, & me condamner à mort par un conſeil de guerre. Le 28 Août, j'ai pris en Champagne le commandement d'une armée de 20 mille hommes, foible & déſorganiſée. J'ai arrêté 80 mille Pruſsiens & Heſsois, & je les ai forcés à la retraite, après leur avoir fait perdre la moitié de leur armée. Ainſi j'ai été le ſauveur de la France. Dès-lors le plus ſcélérat des hommes, l'opprobre des François, Marat en un mot, s'eſt acharné à me calomnier. Avec une portion de l'armée victorieuſe de la Champagne & quelques autres troupes, je ſuis entré le 5 Novembre dans la Belgique. J'ai gagné la bataille à jamais mémorable de Jemappes, & après une ſuite d'avantages, je ſuis entré dans Liege & dans Aix-la-Chapelle à la fin de Novembre. Dès-lors ma perte a été réſolue: on m'a accuſé de vouloir être tantôt Duc de Brabant, tantôt Stadhouder, tantôt Dictateur. Pour retarder & anéantir mes ſuccès, le miniſtre Pache ſoutenu par la faction criminelle qui produit tous nos maux, a laiſsé manquer de tout cette armée victorieuſe, & eſt parvenu à la déſorganiſer par la famine, par la nudité. Plus de 15 mille hommes ont été aux hôpitaux; plus de 25 mille ont déſerté par miſère & par dégoût; plus de dix mille chevaux ſont morts de faim. “

„ J'ai porté les plaintes les plus fortes à la Convention Nationale; j'ai été moi-même à Paris, pour l'engager à remédier au mal: elle n'a pas daigné lire 4 mémoires que je lui ai donnés. Pendant les 26 heures que j'ai paſsées à Paris, j'ai preſque tous les ſoirs entendu des bandes de prétendus fédérés, qui demandoient ma tête, & des calomnies de tous les genres. Les menaces & les inſultes m'ont pourſuivi, juſques dans la maiſon de campagne où je m'étois retiré. Ayant offert ma démiſsion, j'ai été retenu au ſervice de ma patrie, parce qu'on m'a propoſé de négocier la ſuſpenſion de la guerre, avec l'Angleterre & la Hollande, que j'avois conçue comme indiſpenſable pour ſauver les Pays-Bas. Pendant que je négociois, & même avec ſuccès, la Convention Nationale s'est hâtée de déclarer elle-même la guerre, ſans s'occuper des préparatifs, ſans pourvoir aux moyens de la ſoutenir. “

„ On ne m'en a pas même prévenu, & je ne l'ai appris que par les gazettes. Je me ſuis hâté de former un petit Corps d'armée de troupes nouvelles, qui n'avoient jamais combattu. Avec ces troupes, que la confiance ren-

doit invincibles, j'ai pris trois places fortes, & j'étois prêt à pénétrer dans le centre de la Hollande, lorsque j'ai appris les désordres d'Aix-la-Chapelle, la levée du siege de Maestricht, & la retraite facheuse de l'armée. Elle m'appelloit à grands cris. J'ai abandonné mes conquêtes pour voler à son secours. Je jugeois que je ne pouvois relever nos affaires que par un prompt succès. J'ai ramené nos compagnons d'armes à l'ennemi. Le 16 Mars, j'ai eu un avantage considérable à Tirlemont. Le 18. j'ai donné une grande bataille: la droite & le centre que je conduisois, ont vaincu. La gauche, après avoir attaqué imprudemment, a fui. Nous avons fait le 19. une retraite honorable avec les braves qui me restent; car une partie de l'armée s'est débandée. Le 21. & le 22. nous avons combattu avec le même courage, & c'est à notre fermeté qu'on doit la conservation du reste d'une armée, qui ne respire que pour une liberté sage, pour le règne des loix, & pour l'extinction de l'anarchie. "

„ Dèslors les Marat, les Robespierre & la criminelle secte des Jacobins de Paris, ont conspiré la perte des Généraux, & sur-tout la mienne. Ces scélerats mus par l'or des..... pour achever de désorganiser les armées, ont fait arrêter presque tous les Généraux. Ils les tiennent dans des prisons à Paris, pour les *septembriser*, c'est ainsi que ces monstres ont forgé un mot, pour conserver à la postérité, le souvenir des affreux massacres des six premiers jours de Septembre. Pendant que je suis occupé à recomposer l'armée, que j'y travaille jour & nuit, hier 1er. Avril, sont arrivés 4 Commissaires de la Convention Nationale, avec un décret pour me traduire à la barre. Le ministre de la guerre, Beurnonville, (mon élève) a eu la foiblesse de les accompagner, pour succéder à mon commandement. Les gens qui étoient à la suite de ces perfides émissaires, m'ont averti eux-mêmes que différens groupes d'assassins, chassés ou fuyards de mon armée, étoient dispersés sur la route, pour me tuer avant mon entrée à Paris. J'ai passé plusieurs heures à chercher à les convaincre de l'imprudence de cette arrestation. Rien n'a pu ébranler leur orgueil; je les ai fait arrêter tous, pour me servir d'ôtages contre les crimes de Paris. J'ai sur-le-champ arrangé une suspension d'armes avec les Impériaux, & je marche vers la Capitale, pour éteindre le plutôt possible les germes de la guerre civile. "

„ Il faut, mes chers compatriotes, qu'un homme vrai & courageux vous arrache le bandeau, dont on couvroit tous nos crimes & nos malheurs. Nous avions fait en 1789. de grands efforts pour obtenir la liberté, l'égalité & la souveraineté du peuple. Nos principes ont été consacrés dans la déclaration des droits de l'homme. Il est résulté des travaux de nos législateurs, d'abord la déclaration qui dit: que la France est & restera une monarchie; 2. une Constitution que nous avons jurée en 1789. 90. & 91. Cette constitution devoit & pouvoit être imparfaite; mais on devoit & pouvoit croire, qu'avec le temps & l'expérience on rectifieroit les erreurs, & que la lutte nécessaire entre le pouvoir législatif & le pouvoir exécutif, établiroit un équilibre sage, qui empêcheroit l'un des deux pouvoirs, de saisir toute l'autorité, & d'arriver au despotisme. Si le despotisme d'un seul est dangereux pour la liberté, combien plus est odieux celui de 700 hommes, dont beaucoup sont sans principes, sans mœurs, & ne sont parvenus à cette suprématie, que par des cabales ou des crimes! "

„ L'exagération & la licence ont bien-tôt trouvé insupportable, le joug d'une constitution qui donnoit des loix. Les tribunes influençoient l'assemblée des représentans, & étoient elles-mêmes soufflées par le Club dangereux des Jacobins de Paris. La lutte entre les deux pouvoirs est devenue un combat à mort. Deslors l'équilibre a été détruit. La France s'est trouvée sans Roi: la victoire du 10 Août, a été souillée par les crimes atroces des premiers jours de Septembre. Tous les départemens, mais sur-tout la malheureuse ville de Paris, ont été livrés au pillage, aux dénonciations, aux proscriptions, aux massacres. Nul François, excepté les assassins & leurs complices, n'étoit sûr de sa vie, ni de ses propriétés. La conste nation de l'esclavage étoit augmentée par les bruyantes orgies des scélérats. Des bandes de prétendus fédérés couroient les départemens & les dévastoient. Des 700 individus qui composoient ce Corps despotique & anarchique, quatre ou cinq cents gémissoient & décrétoient, sous le glaive des satellites des Marat & des Robespierre. C'est ainsi que l'infortuné Louis XVI. a péri sans procédure juridique & sans tribunal; c'est ainsi que le décret du 19 Novembre, provoque toutes les Nations, & leur promet notre secours, si elles se désorganisent. C'est ainsi que le décret injuste & impolitique du 15 Décembre, nous a aliéné les cœurs des Belges, nous a chassés des Pays-Bas, & auroit fait massacrer toute notre armée, par ce peuple révolté contre nos vexations & nos crimes, si je n'avois sauvé cette même armée par mes proclamations. C'est ainsi que s'est établi par un décret, le tribunal féroce qui met la vie des citoyens à la merci d'un petit nombre de juges iniques, sans recours, ni sans appel à aucun autre tribunal; c'est ainsi que depuis un mois, tous les décrets sont marqués au coin de l'avarice insatiable, de l'orgueil le plus aveugle, & sur-tout du desir de conserver le pouvoir, en n'appellant aux places les plus importantes de l'Etat, que des hommes audacieux, incapables & criminels, en chassant ou massacrant les hommes éclairés & à grand caractère, en soutenant un phantôme de République, que leurs erreurs en administration & en politique, ainsi que leurs crimes, ont rendu impraticable. Ces 700 individus se méprisent, se détestent, se calomnient, se déchirent, & ont déja mille fois pensé se poignarder. En ce moment, leur ambition aveugle vient de les porter à se coaliser de nouveau. Le crime audacieux s'allie avec la vertu foible, pour conserver un pouvoir aussi injuste que chancelant. Leurs comités dévorent tout; celui de la trésorerie Nationale absorbe les fonds publics, sans pouvoir en rendre compte. "

„ Qu'a fait cette Convention, pour soutenir la guerre contre toutes les puissances de l'Europe, qu'elle a provoquées? Elle a désorganisé les armées, au lieu de renforcer & recruter ses troupes de ligne, & ses anciens bataillons de volontaires nationaux, qui lui auroient formé une armée respectable: au lieu de récompenser ces braves guerriers par de l'avancement & des éloges, elle laisse les bataillons incomplets, nuds, désarmés & mécontens. Elle a traité de même son excellente cavalerie; la brave artillerie Françoise est de même épuisée, abandonnée & dénuée de tout, & elle crée des Corps nouveaux, composés des satellites du 2. Septembre, commandés par des hommes qui n'ont jamais servi, & qui ne sont dangereux qu'aux armées qu'ils surchargent & qu'ils désorganisent. Elle sacrifie tout pour ces satellites de la tyrannie, pour ces lâches coupeurs de têtes. Le choix des officiers, le choix des administrateurs dans toutes les parties est le même; on voit partout la tyrannie qui flatte les méchans, parce que les méchans seuls peuvent soutenir la tyrannie, & dans son orgueil & dans son ignorance. Enfin cette convention ordonne la conquête & la désorganisation de l'univers. Elle dit à un de ses Généraux d'aller prendre Rome; à un autre, d'aller conquérir l'Espagne, pour pouvoir y envoyer des Commissaires spoliateurs, semblables à ces affreux proconsuls Romains, contre lesquels déclamoit *Cicéron*. Elle envoye dans la plus mauvaise saison de l'année, la seule flotte qu'elle ait dans la Méditerranée, se briser contre les rochers de la Sardaigne. Elle fait battre par les tempêtes les flottes de Brest, pour aller contre la flotte Angloise, qui n'est pas encore sortie. Pendant ce temps-là, la guerre civile s'étend dans tous les départemens. Les uns excités par le fanatisme, qui dérive nécessairement de la persécution; les autres par l'indignation de la fin tragique & inutile de Louis XVI. les autres enfin par le principe naturel de résister à l'oppression, prennent les armes partout. Partout on s'égorge, partout on arrête les moyens pécuniaires & de subsistance. Les Anglois fomentent ces troubles, & les alimenteront par des secours quand ils voudront. Bientôt il ne restera pas un de nos corsaires en mer; bientôt les départemens méridionaux ne recevront plus les grains de l'Italie & de l'Afrique; déjà ceux du Nord & de l'Amérique sont interceptés par les escadres ennemies; la famine se joindra à nos autres fléaux, & la férocité de nos cannibales ne fera que croître avec nos calamités. "

„ François, nous avons un point de ralliement pour étouffer le monstre de l'anarchie; c'est la Constitution que nous avons jurée en 1789. 90. & 91. C'est l'œuvre du peuple libre, & nous resterons libres, nous retrouverons notre gloire en reprenant cette Constitution. Développons nos vertus, sur-tout celle de la douceur; déjà trop de sang a été versé. Si les monstres qui nous ont désorganisés veulent fuir, laissons leur trouver ailleurs leur punition, s'ils ne la trouvent pas dans leurs ames corrompues. Mais s'ils veulent soutenir l'anarchie par de nouveaux crimes, alors l'armée les punira. J'ai trouvé dans la générosité des ennemis que nous avons tant offensés, la sûreté de la paix extérieure. Non-seulement ils traitent avec humanité & honnêteté nos blessés, malades & prisonniers qui tombent entre leurs mains, malgré les calomnies que répandent nos agitateurs pour nous rendre féroces; mais ils s'engagent à suspendre leur marche, à ne point passer les frontières, & à laisser notre brave armée terminer toutes nos dissensions intérieures. Que le flambeau sacré de l'amour de la patrie, réveille en nous la vertu & le courage! Au seul

nom de la Conſtitution, la guerre civile ceſsera, ou ne pourra plus exiſter que contre quelques malveillans, qui ne ſeront plus ſoutenus par les puiſsances étrangères, qui n'ont de haine que contre nos criminels factieux, & qui ne demandent qu'à rendre leur eſtime & leur amitié à une Nation, dont les erreurs & l'anarchie inquietent & troublent toute l'Europe. La paix ſera le fruit de cette réſolution, & les troupes de ligne, ainſi que les braves volontaires Nationaux, qui depuis un an ſe ſont ſacrifiés pour la liberté, & qui abhorrent l'anarchie, iront ſe repoſer au ſein de leurs familles, après avoir accompli ce noble ouvrage. Quant à moi, j'ai déjà fait le ſerment, & je le reitère devant toute la Nation & devant toute l'Europe, qu'auſsitôt après avoir opéré le ſalut de ma patrie par le rétabliſsement de la Conſtitution, de l'ordre & de la paix, je ceſserai toutes fonctions publiques, & irai jouir dans la ſolitude, du bonheur de mes concitoiens. "

Le Général en Chef de l'armée Françoiſe, Dumourier.

Aux bains de Saint-Amand, le 2 Avril, 1793.

Bernazet officier de l'état-major de l'armée de Dumourier, demande & obtient la permiſsion de paroitre à la barre. „J'ai bravé tous les dangers, a-t-il dit, & la mort même, pour venir dépoſer dans votre ſein des faits importans, & deſquels dépend peut-être le ſalut de la République. Officier de l'état-major de Dumourier, j'ai refuſé de ſeconder ſes intentions criminelles, parce que rien n'eſt comparable au bonheur de ſervir ſon pays." Bernazet apprend enſuite à la Convention, que les quatre commiſsaires de la Convention ont été conduits à Tournay, ainſi que Beurnonville, & que ce dernier ayant voulu faire quelque réſiſtance, reçut un coup de ſabre.

„Je dois aſsurer la Convention, a ajouté Bernazet, que les ſoldats ne ſerviront point le traître Dumourier. Les places fortes ſont couvertes, & l'eſprit du peuple eſt excellent. Les garniſons ſont prêtes à mourir ſur leurs remparts, & vos commiſsaires animent tous les citoyens par leur zele & leur dévouement. J'ai encore pluſieurs faits importans à dire; mais leur publicité ſeroit dangereuſe. Je vous prie d'ordonner le raſsemblement du comité de défenſe générale, & je lui communiquerai toutes les meſures qui me paroiſsent néceſsaires. Bernazet a obtenu les applaudiſsemens unanimes de la Convention & des ſpectateurs. Il a été invité de ſe rendre ſur-le-champ au comité de défenſe générale."

„Un aide-de champ du Général Leveneur ſe préſente à la barre. Je ſuis chargé, dit il, de vous remettre une dépêche de mon Général; la voici: je vous prie de la faire lire. J'ai eu beaucoup de peine à l'apporter ici, car les paſsages ſont interceptés en pluſieurs endroits. J'ai eu à eſsuyer les perſécutions du Général Valence, qui eſt un de nos plus cruels ennemis."

Un ſecrétaire lit la lettre du Général Leveneur: elle eſt ainſi conçue.

Du camp de Maulde, le 3 Avril.

Dumourier que j'aimois, auquel j'avois des obligations, & que j'étois éloigné de ſoupçonner, vient de commettre un grand attentat. Il en a fait part à l'armée: Valence eſt coaliſé avec lui; on veut me faire entrer dans le fatal complot. Depuis vingt-quatre heures, j'élude ſous divers prétextes, les invitations & les ordres de me rendre chez Dumourier. Ma poſition eſt affreuſe: ſi je cede à Dumourier, j'agis contre ma conſcience. Si je réſiſte, je ſerai arrêté & renvoyé comme les autres, en ôtage à l'ennemi. L'armée eſt dans un état déplorable; les fourrages lui manquent; elle eſt placée entre deux feux. Une trêve inſidieuſe a été conclue avec l'ennemi; elle lui donne la liberté d'approcher à volonté, pour écraſer les victimes qu'on lui déſignera. Cette ſituation eſt terrible pour un citoyen fidelle. Il y a ſix ans que je ſers ma patrie ſans relâche: depuis ſix ſemaines, je couche ſur la paille; en ſix jours, j'ai commandé à quatre batailles. Mon corps & mon eſprit ſont également fatigués. Fourniſsez moi le moyen de quitter honorablement un poſte, où je ne puis plus être utile. Signé *Leveneur.*

„*P. S.* Les circonſtances peuvent devenir aſsez preſsantes, pour me forcer à m'échapper d'ici. Dans ce cas, je me jetterai dans quelque place frontière...."

Les commiſsaires de la Convention Nationale à Valenciennes, écrivent en date du 3 Avril, qu'ils ont fait deux proclamations aux habitans des frontières, & à l'armée égarée par les ſuggeſtions perfides de Dumourier & de ſes complices; qu'ils ont pris trois arrêtés, l'un pour faire mettre en état d'arreſtation le Général d'Harville, & le commiſsaire des guerres Berneville, tous deux prévenus de ſeconder la trahiſon du Général; l'autre, pour défendre à tous agens civils & militaires de lui obéir, & de communiquer ſes ordres; le troiſième, pour requérir tous les approviſionnemens & les forces néceſsaires à la défenſe de Valenciennes.

Le comité de ſûreté générale établi dans la ville de Lille, envoie ſous la date du 4 Avril, de nouvelles preuves de la trahiſon de Dumourier. Les pieces qu'il adreſse ſont, 1. Les proclamations & lettres du Général à ſon armée & aux corps adminiſtratifs des frontières. 2. Une déclaration faite à ce comité par le citoyen Perrin, qui atteſte que le 31 Mars, le traître Dumourier a paſsé en revue les troupes du quartier-général des bains de Saint-Amand, aux cris de *Vive le Roi*, & *Vive Dumourier*; qu'il les a haranguées, & leur a promis de les conduire bientôt à Paris, pour y punir les brigands & les aſsaſsins, & rétablir la conſtitution de 1791. que des volontaires, des ſoldats de ligne & la cavalerie ſur-tout, ſont égarés à tel point, qu'ils applaudiſsent avec enthouſiaſme aux promeſses perfides de celui qui n'eſt plus leur Chef, que par ſon audace & ſa déſobéiſsance. 3. Une adreſse ſignée des officiers & de 26 volontaires du cinquième bataillon de Saône & Loire, à Dumourier, dans laquelle ils expriment leur douleur ſur ce qu'ils appellent l'injuſtice de la Convention Nationale contre leur Chef; ils ſe félicitent de lui témoigner des premiers, les ſentimens d'affection & de reſpect dont ils diſent que l'armée entière lui donnera bientôt des preuves non équivoques: „Ce ſont *vos vertus* diſent-ils, & vos ſuccès qui irritent les brigands; mais nous déteſtons ces hommes ſans les craindre. Vous nous appellez vos enfans, nous mériterons ce titre en vengeant notre pere," &c. 4. Un ordre donné le 3 Avril, à St. Amand; le mot d'ordre eſt: „*En France, ſuivez moi*, nous touchons au moment déſiré, nous allons venger la liberté outragée."—Le reſte de cet ordre eſt une virulente diatribe contre la Convention Nationale, qui eſt repréſentée comme „perdant ſon tems en des diſcuſsions de parti, & dilapidant le tréſor public, pour faire voyager des intrigans déſorganiſateurs des armées, ſous le nom de commiſsaires, au lieu de s'occuper de bonnes loix repreſsives du brigandage & de l'aſsaſsinat, & des beſoins des braves ſoldats qui défendent leur patrie," &c. 5. Un billet d'Egalité fils à Paul Diégo ſon aide-de camp, dans lequel il le preſse de ſe rendre auprès de lui, pour des affaires de la plus grande importance, & qui ne peuvent ſouffrir aucun retard.

Lacroix annonce un moyen imaginé par Dumourier, pour ſe défaire des hommes qui ne lui étoient pas dévoués, & pour les remplacer par ſes créatures. „Ce traître écrivoit aux commandans des places, qu'ils étoient appellés à Paris par le miniſtre de la guerre. Le conſeil exécutif leur diſoit enſuite qu'il ne les avoit pas appellés, & ces militaires ſe trouvoient ainſi privés de leurs places. „Lacroix demande qu'aucun militaire ne puiſse ſe rendre à Paris, auprès du conſeil exécutif, que ſur un ordre exprès des miniſtres; cette propoſition eſt décrétée."

Fonfrede donne enſuite lecture d'une lettre de Dumourier au Général Miączyński, par laquelle il lui ordonne de s'emparer de Lille; (*la lettre originale porte, qu'il ſe rendra à Lille pour renforcer la garniſon,*) de lui envoyer Malus & Petit-Jean, parce qu'il doit faire un payement à l'armée; d'aller à Bambrai; de deſtituer le Général Moreton; de publier par-tout qu'il ne vient que pour anéantir le règne de l'anarchie; de placer un Corps de troupes à Péronne &c. J'eſpère, ajoute Dumourier, que vous remplirez cette commiſsion avec zèle & fidélité.

Une députation des citoyens de Lille, fait part à la Convention des meſures que le diſtrict de cette ville a priſes, pour réſiſter aux entrepriſes du traître Dumourier. Elle ajoûte: „Miączyński s'eſt préſenté avec quatre mille hommes, il eſt entré accompagné de cent cinquante hommes ſeulement. Nous avons fait camper le reſte de ſa troupe ſous les baſtions de la ville. Des canons chargés à mitraille, nous répondent de leur fidélité." La Convention donne aux Lillois les éloges qu'ils méritent, & décrète que le Général Miączyński ſera traduit à Paris, ſous bonne eſcorte. Elle décrète enſuite que les enfans, femmes, pere & mere des officiers de l'armée de Dumourier, ſeront mis en lieu ſûr, & gardés à vue par les municipalités, juſqu'à ce que les commiſsaires de la Convention, mis en arreſtation par Dumourier, ſoient en liberté. Quiconque approuvera la conduite de Dumourier, ſera puni de mort.

Robeſpierre dénonce Briſsot; il l'accuſe d'être d'intelligence avec Dumourier, de l'avoir promu au miniſtère, & d'être l'auteur d'une guerre ruineuſe. Il finit par demander un décret d'accuſation, contre tous les complices de Dumourier.—Briſsot répond à Robeſpierre, qu'il n'a preſque point connu Dumourier; que la ci-devant Reine ſeule a pu l'élever au miniſtère; qu'il a contribué à la déclaration de guerre, parce qu'il croyoit que c'étoit le ſeul moyen de purger la conſtitution, du royaliſme. Après ces expli-

cations, la Convention paſse à l'ordre du jour ſur la dénonciation de Roberſpierre.

Au nom du comité de défenſe générale, Barrere propoſe, & la Convention décrète ce qui ſuit:

1. Il ſera procédé dans le jour à la nomination d'un nouveau miniſtre de la guerre. 2. Il ſera envoyé ſix commiſſaires aux armées du Nord & des Ardennes, pour établir une communication prompte, entre toutes les parties de ces armées. 3. Il ſera auſsi envoyé des commiſſaires à Lille, à Douay, à Péronne, pour raſsembler les déſerteurs, & les recrues, & en former un noyau d'armée. 4. Ces commiſſaires auront pour coſtume, une écharpe aux trois couleurs, une épée & un chapeau avec trois plumes. 5. Ces commiſſaires porteront le titre de repréſentans du peuple auprès de armées. 6. La Convention approuve le choix fait du Général Dampierre pour remplacer Dumourier. 7. Il ſera formé une armée de 40 mille hommes; elle ſera diviſée ſur les points qui pourront couvrir les rivieres navigables de Paris. 8. Le comité préſentera demain un projet, ſur la levée & l'organiſation de cette armée."

On a procédé à la nomination d'un nouveau miniſtre de la guerre; & le choix eſt tombé ſur Mr. Bouchotte, commandant à Cambrai.

La Convention décrète „que les commiſſaires de la Convention dans les départemens ſont autoriſés à faire arrêter & déporter les gens ſuſpects, à la charge d'informer la Convention dans les vingt-quatre heures."

Garnier, au nom du comité de ſûreté générale, manifeſte des craintes ſur l'arrivée inopinée d'un grand nombre de ſoldats venant de l'armée de la Belgique. Il propoſe le projet de décret ſuivant, & l'aſsemblée l'adopte: „Tous les ſoldats venant de l'armée de la Belgique, porteurs ou non porteurs de paſse-ports, ſeront arrêtés & mis en lieu de ſûreté; cette meſure s'étendra ſur toute l'étendue de la République."

Sergent ſe plaint que Paris renferme un grand nombre de royaliſtes du parti de Dumourier; il demande qu'on arrête tous ceux qui ne portent point la cocarde Nationale. La Convention décrète la propoſition de Sergent.

Il a été auſsi décrété que les adjoints aux miniſtres de la guerre & de la marine, ainſi que Mr. Dumas, ex-député de l'aſsemblée législative, & archiviſte du département de la guerre, ſeront gardés à vue.

Les ſéances du 12. 13. & 14. ont été fort animées. Les deux partis qui diviſent la Convention, s'aigriſsent de plus en plus; ils s'accuſent réciproquement d'avoir été du complot de Dumourier & d'Orléans. Dans la nuit du 13. au 14. on doit avoir porté le décret d'accuſation contre Marat.

On dit que le prince de Saxe-Cobourg offre d'échanger les 4 Commiſſaires de la Convention, contre Marie Antoinette.

Barrere appelle l'attention de l'aſsemblée ſur l'état de la marine. Il annonce que le miniſtre de ce département, a déclaré ne pouvoir plus porter le fardeau du ſalut public dans cette partie, ſi la Convention ne décrète des meſures de ſupplément. Peu de frégates ſont en croiſière; beaucoup de nos corſaires ſont pris; Oſtende n'eſt plus en notre pouvoir, & nous avons perdu de grands magasins. L'iſle de Corſe eſt enviée par les Anglois; elle les rendroit maitres de la Méditerranée, comme ils le ſont dans l'Océan. (Sur la propoſition de Barrere, la Convention décrète, que le miniſtre de la marine ſe rendra à l'aſsemblée, pour réitérer ſa déclaration, & propoſer les meſures de ſupplément qu'il croira utiles.)

Geniſsieux s'eſt plaint de ce qu'on avoit annoncé ſur l'affiche du théatre patriotique, *Mérope*, tragédie de Voltaire. Elle ſemble faite, a-t-il dit, pour égarer le peuple ſur les circonſtances préſentes. C'eſt une Reine en pleurs, qui s'afflige de ce qu'elle appelle le meurtre de ſon mari, de ce que ſes enfans ſont exilés. Il n'y a pas de piece plus capable de produire de grands effets. (La municipalité a été chargée d'en ſuſpendre la repréſentation.)

Suite Bulletin officiel de l'armée de S. M. l'Empereur & Roi, du quartier-général de Quievrain, du 10 au 17 Avril.

Hier, nos troupes inveſtirent la forteresse de Condé: à cette occaſion, l'ennemi qui occupoit les villages de Crepin, Thivencelle, Freſne, bains de Saint-Amand, Doumet, Vieux-Comté, Cocq & la forêt d'alentour, y fut attaqué & dut abandonner ces poſtes, après avoir réſiſté pendant quelque tems, par le moyen de ſon artillerie. Il ſe retira dans ſa forteresse. La vivacité du feu qu'on en fit ſur nos troupes, les empêcha de pourſuivre les fuyards. Notre perte ſe reduit à 5 hommes, 4 chevaux tués, & 4 hom: bleſsés.

A Vick, Onneg & Quarouble l'ennemi fit également quelque réſiſtance; mais nos troupes l'en délogerent; il ſe retira en toute hâte, vers Valenciennes. Condé eſt maintenant inveſti de tous côtés. Tout le bétail a été retiré des villages des environs. Dix bateaux chargés d'habitans de cette forteresse qui deſcendoient l'Eſcaut, y ont été renvoyés.

Le 11. & le 12. il ne s'eſt rien paſsé d'important, hormis quelques eſcarmouches d'avant-poſtes, où l'ennemi eut toujours le deſſous.

Une partie du corps de Clairfait qui étoit reſtée en avant de Tournai, ainſi qu'une diviſion de troupes Pruſsiennes, ſe ſont portées vers Maulde & Brulle, pour y renforcer les 2 camps. Le reſte des troupes Pruſsiennes occupe le camp de Tournai.

Le 13. le corps d'armée qui campoit près de Quievrain, eſt allé former un nouveau camp près d'Onneg, afin d'ôter à la garniſon de Valenciennes où à tout autre corps ennemi qui pourroit s'y raſsembler, la poſsibilité de s'ouvrir par Wick, la communication avec Condé.

Le 14. le Général-Major Otto, à la tête de ſes troupes légères, ayant reçu ordre de déloger les avant postes ennemis, de la ferme qui eſt en avant d'Onneg, du côté de Valenciennes, & d'occuper ce poſte, s'en acquitta avec tant d'intelligence que non-ſeulement il chaſsa ces avant-poſtes, mais qu'il repouſsa auſsi l'ennemi de St. Sauve; quoique celui-ci y eut un corps de 2000 hommes ayant 6 canons & qu'il ſoutint 2 attaques, faiſant pendant 3 heures la réſiſtance la plus opiniâtre, il n'en fut pas moins obligé de prendre la fuite. Le Général-Major pourſuivit les fuyards juſqu'aux hauteurs de Valenciennes. C'est avec la même activité que le 15. ce Commandant fit attaquer l'ennemi dans les villages de Curgies & de Sauldein, & le fit pourſuivre juſques ſous le canon de Valenciennes.

Pendant ce tems, le Général d'artillerie Comte de Clairfait forma une attaque ſur la forêt de Valenciennes. Il fit obſerver l'ennemi par un corps poſté en avant de St. Amand, tandis que de l'autre côté, une colonne de ſes troupes s'avança ſur Chaupont, pour entourer la forêt, & en chaſser les ennemis qui en gardoient l'entrée, ainſi que des hauteurs qu'ils occupoient. Ce combat fut ſanglant & long; cependant la bravoure avec laquelle nos troupes continuerent l'attaque, força enfin l'ennemi d'abandonner la forêt, l'Abaye de Vicogne, Gaminis & Bruay. Il laiſsa quantité de morts ſur le champ de bataille. On lui prit 1 canon, & 14 priſon:

Le quartier-général de l'armée Autrichienne, commandée par le prince de Saxe-Cobourg, eſt actuellement à Quiévrain. Cette armée forme une ligne devant Maubeuge, Valenciennes & Condé, & menace à la fois ces trois villes. D'un autre côté, les troupes Pruſsiennes qui forment la droite de l'armée, ſont campées vis-à-vis de Lille, où elles doivent être renforcées par un Corps de troupes Angloiſes & Hollandoiſes, avec lequel elles agiront de concert. Depuis que l'armiſtice eſt rompu, chaque jour les troupes alliées en viennent aux mains avec les François. Dans la plûpart de ces combats, l'on met de chaque côté, cet acharnement qui caractériſe les guerres d'opinion. Dernièrement un Corps de nos Houlans, étant entré dans un village François près de Quiévrain, les habitans firent feu ſur eux par les portes & les fenêtres, & en tuerent pluſieurs. Nos troupes pour ſe venger de ces fanatiques agriculteurs, mirent le feu au village, & preſque tous les malheureux habitans furent paſsés au fil de l'épée....

Il y a eu le 8 de ce mois, entre le Général comte de Wurmſer, & le Général Gillot Commandant à Landau, une entrevue qui a été ſans ſuccès. Nous en donnerons les détails officiels.

Francfort, du 16 Avril.

Le 11 de ce mois à 3 heures du matin, les François firent une ſortie de Caſsel ſur Koſtheim, où ſe trouvoient les Saxons & les Heſsois. Deux piquets des avant-poſtes Heſsois déſertèrent à leur approche, ce qui leur facilita l'entrée à Koſtheim où il ne reſtoit que 40 hommes, qui furent obligés de ſe retirer en combattant. Le brave lieutenant de Borſtel a été tué, & un autre officier a été bleſsé dans cette action qui a été des plus vives. Les François étoient occupés a emporter les beſtiaux qui ſe trouvoient dans le village, lorſque nos troupes vinrent prendre leur revanche, en leur tuant près de 600 hommes, & en les repouſsant juſques ſous les canons de Caſsel.

Deux-Ponts, du 18 Avril.

Le 15 de ce mois, la diviſion de l'armée de la Moſelle, qui s'étoit retirée vers Sarbruck & Sarguemines, & qui eſt maintenant aux ordres du Général Landremont, s'est portée ſur deux colonnes vers Deux-Ponts & Hombourg. Nous donnerons mercredi le detail officiel de cette expédition. (*Dumourier n'eſt point conduit à Vienne, comme l'annonçoient des lettres officielles de cette Cour. Il eſt libre, & ſe trouvoit encore le 15. à Bruxelles, où il a eu pluſieurs conférences avec le Comte de Metternich.*)